PANNE DE RADIOCOMMUNICATION EN VOL

Transpondeur 7600 + ALT et continuer à transmettre comme si elle fonctionnait.

Si la panne survient dans le circuit d'un aérodrome contrôlé, exécuter la dernière clairance délivrée et poursuivre jusqu'à l'atterrissage.

Ne pas entrer dans les espaces aériens contrôlés de classe A,B,C,D ni dans les RMZ. Sortir de ces espaces/zones et se dérouter vers un aérodrome à radio non obligatoire. Sinon, en évoluant en espace G et hors RMZ (si tph GSM disponible à bord et exploitable avec dispositif audio adéquat) ou par téléphone depuis cet aérodrome, pour atterrir sur :

- un aérodrome contrôlé (cas 1) : obtenir l'accord de TWR
 à LFCL accord TWR non nécessaire si aéronef basé et transpondeur actif (coordination téléphonique « dans la mesure du possible »)
- un aérodrome AFIS (cas 2) : se coordonner avec l'agent AFIS
- tout aérodrome (cas 3) si urgence (météo critique, imminence d'un manque de carburant, de la nuit, etc.)
- →Dans ces trois cas, allumer les phares, aller à la verticale de l'aérodrome au-dessus de l'altitude publiée du circuit, repérer les aéronefs de la circulation d'aérodrome puis rejoindre le début de la branche Vent arrière sans les gêner.

Si la panne survient EN ROUTE lors d'un contact établi avec un organisme de la CA, lui téléphoner après atterrissage pour éviter de déclencher l'alerte [ou téléphoner à tout autre organisme de la CA ou au 01 56 301 301 (n° clôture des plans de vol) ou au 191 (urgences aéronautiques)].

ACAT- CISOA - 05/06/2019 Pour plus de détails cf. Conseil Sécurité du Mois 09/2011 « Panne radio en vol : que faire ? »